

Les SERVICES du SDEEG

L'ECLAIRAGE PUBLIC

Partenaire des collectivités depuis 1994 en matière d'éclairage public, le SDEEG propose désormais aux communes de lui transférer cette compétence qui concerne deux domaines : maîtrise d'ouvrage des travaux et/ou la maintenance des installations.

UN ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAUX

Une maîtrise d'ouvrage qualifiée

Le SDEEG assure les opérations de création, d'extension, de réfection complète et de modification d'installations d'éclairage public (armoires de commandes, réseaux, supports, luminaires, équipements nécessaires à la maîtrise de la consommation d'énergie). L'éclairage public comprend également la mise en valeur de monument ou l'éclairage sportif. Un interlocuteur dédié au sein du SDEEG réalise les études préalables et assure le suivi des chantiers. Il propose différentes options au regard des contraintes et besoins de la commune.

Une totale liberté de choix

La commune reste totalement souveraine dans le choix des projets et du matériel.

Une souplesse de gestion

La commune n'est pas tenue à une procédure de marché public. Elle n'effectue aucune avance de trésorerie et paye uniquement la part qui lui incombe.



UNE MAINTENANCE OPTIMISEE

Le SDEEG assure l'ensemble des prestations qui garantissent sécurité, économie et qualité de l'éclairage public.

Des prestations de terrain

- Entretien préventif des installations
- Nettoyage régulier du matériel
- Renouvellement périodique des sources lumineuses
- Dépannages et petites réparations quel qu'en soit le nombre : La collectivité utilise le logiciel mis à disposition par le SDEEG pour envoyer les demandes de dépannage en ligne. Toutes les demandes sont transmises en temps réel auprès de l'entreprise de dépannage et du SDEEG
- Interventions urgentes de mise en sécurité

Gestion patrimoniale

- Cartographie et suivi du patrimoine, visualisation graphique des points lumineux de chaque collectivité
- Géoréférencement, désormais obligatoire
- Réponse aux DT et DICT
- Accès Internet pour consulter le patrimoine cartographié et signaler les pannes
- Rapport d'activité annuel sur les interventions et l'état du patrimoine
- Bilans énergétiques et recherche des sources d'économie possibles

Quelques Chiffres



382 collectivités

112 000 points lumineux

Les aides financières

- Subvention de 20% du montant hors taxe des travaux de construction ou de rénovation, plafonnée à 12 000 €/an, correspondant à un montant de travaux de 60 000 € HT.
- Avance remboursable fixée à 60 000 € HT/an avec un montant maximum d'encours de dette de 180 000 € HT. Cette avance permet de réaliser des travaux conséquents plus cohérents tout en réalisant des économies d'échelle.
- Subvention de 20% pour tout programme lié aux économies d'énergie sur l'éclairage Public.
- Subvention de 40% du montant HT des travaux visant à favoriser le développement des sources d'énergies renouvelables en matière d'éclairage public (photovoltaïque, éolien).

Le + du SDEEG

- Des coûts optimisés tant en investissement qu'en fonctionnement grâce à la passation de marché au niveau départemental.
- Un interlocuteur dédié pour chaque commune.
- Une efficacité prouvée grâce aux outils de gestion mis en place (logiciel).
- Un accompagnement financier conséquent.
- Une mise à disposition d'expertise en matière d'innovation.
- Une coordination avec les autres services du SDEEG qui sont liés à l'éclairage public : électrification, diagnostic énergétique...

Comment accéder à ce service ?

- . Vote d'une délibération d'adhésion au SDEEG si la collectivité n'est pas encore membre.
- . Vote d'une délibération de transfert de compétence éclairage public (durée de 9 ans)
- . Paiement d'une redevance forfaitaire annuelle par point lumineux

Les documents sont téléchargeables sur le site du SDEEG à la rubrique "Médiathèque Numérique/Adhésion Compétences"

Nous contacter

☎ 05 56 16 19 41 – service.ep@sdeeg33.fr
Caroline Aumailley, *Assistante* – 05 56 16 85 54
Aurore Visserias – *Assistante* – 05 56 16 19 41

Les chargés de projets du service Eclairage Public

Frédéric **Perrot**, *chef de service* – 06 08 65 09 39
Tiphaine **Douence** – 06 86 30 32 60
Ludovic **Dubois** – 06 31 40 94 75
Pierre **Peslier** – 06 71 61 69 22
Matthieu **Pomier** – 06 82 57 46 35
Anthony **Serveaux** – 07 89 83 85 00

Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde

12 Rue du Cardinal Richaud, 33300 Bordeaux

Tél. 05.56.16.10.70 - contact@sdeeg33.fr

www.sdeeg33.fr